



## Entente pour une cloture mitoyenne

Par **rahan**, le **24/02/2008** à **22:45**

bonjour,  
mon voisin voudrait que nous construisions un mur mitoyen entre nos 2 terrains.  
actuellement il n'y a qu'un grillage de 1.10m de hauteur.  
je serais prêt a effectuer les travaux avec lui et a partager les frais,mais pas maintenant.  
peut il m'y obliger ?  
si oui .....sous quel "pretexte"?  
si non .....quelle autre alternative lui reste il?  
merci par avance pour vos réponses